

P

# PREMIÈRES INFORMATIONS

## et PREMIÈRES SYNTHÈSES

### UN ÉTABLISSEMENT SUR DEUX A ÉTÉ CRÉATEUR D'EMPLOIS EN 2000

**L'emploi a fortement augmenté en 2000. Ainsi, parmi les établissements de 10 salariés ou plus du secteur concurrentiel, un sur deux a généré des emplois nouveaux contre moins de deux sur cinq en 1996.**

**Même s'ils sont moins souvent créateurs d'emplois, les établissements de 10 à 49 salariés contribuent davantage aux emplois nouveaux que les plus grandes structures. Les établissements créateurs coexistent avec des établissements destructeurs dans tous les secteurs d'activité, même les plus dynamiques. Les régions de l'Ouest concentrent davantage d'établissements créateurs que les autres.**

**Comme en 1996, la rotation du personnel est plus importante dans les établissements créateurs d'emplois que dans les destructeurs. Les premiers utilisent plus souvent les contrats à durée déterminée pour répondre à une croissance de leur activité. Et ils emploient un peu plus que les autres des salariés jeunes ainsi que des employés et des ouvriers non qualifiés.**

En 2000, année de forte croissance économique, les établissements créateurs d'emplois représentent la moitié des établissements de 10 salariés ou plus du secteur concurrentiel (graphique 1, encadré 1). 780 000 emplois ont été créés dans ces établissements et 400 000 emplois ont été supprimés dans ceux qui réduisent leurs effectifs (1) (encadré 2). Ces mouvements très nombreux sont disséminés dans les établissements et sont de faible ampleur dans la plupart des structures : seulement 13 % des établissements créateurs et 10 % des destructeurs ont connu une évolution de plus de 10 emplois en 2000. 20 % des établissements ont un effectif stable au cours de l'année et la quasi-totalité d'entre eux emploie moins de 50 salariés.

(1) - Ces valeurs reflètent uniquement le solde des entrées et sorties et non pas le total des mouvements de salariés sur l'année.

Les créations et suppressions d'emplois sont liées à la conjoncture économique. En 1996, période de ralentissement économique, la part des établissements destructeurs d'emplois était plus importante que celle des créateurs : 39 % contre 38 %. Cependant, comme en 2000, les mouvements étaient de faible amplitude : seuls 10 % des établissements destructeurs avaient supprimé plus de 10 emplois. Les destructions d'emplois étaient de 480 000 et les créations de 450 000.

### Des mouvements d'emplois très intenses dans les petits établissements

Les petits établissements sont plus enclins que les autres à garder un effectif stable sur l'année, une variation de leur effectif ayant un effet important sur leur équilibre financier. Cependant, ceux qui modifient leurs effectifs le font de manière plus intense que les grands, comme par exemple les jeunes structures qui se développent ou qui disparaissent. De ce fait, les établissements de 10 à 49 salariés contribuent à 44 % des créations d'emplois alors qu'ils représentent seulement 36 % des emplois des établissements créateurs (graphiques 2.a et 2.b). De même, la plus grande partie des suppressions d'emplois est effectuée dans les petites structures : plus de deux emplois détruits sur cinq le sont dans les unités de moins de 50 salariés. En 2000, la conjoncture étant particulièrement favorable, l'emploi augmente de 4 % dans les établissements de moins de 50 salariés, soit nettement plus que dans les établissements plus grands.

Les établissements créateurs sont très représentés parmi les établissements de 50 salariés ou plus (trois établissements sur cinq). De même, la part d'établissements destructeurs d'emplois augmente légèrement avec la taille de l'établissement : elle passe de 31 % dans les petites structures à 36 %

Encadré 1

#### MÉTHODOLOGIE

Les données sur les mouvements de main-d'œuvre dans les établissements de 10 salariés ou plus sont issues de deux sources statistiques distinctes :

– La *Déclaration mensuelle des Mouvements de Main-d'Œuvre (DMMO)* : chaque mois, les établissements de 50 salariés ou plus adressent à l'administration un relevé détaillé des contrats conclus ou résiliés durant le mois précédent.

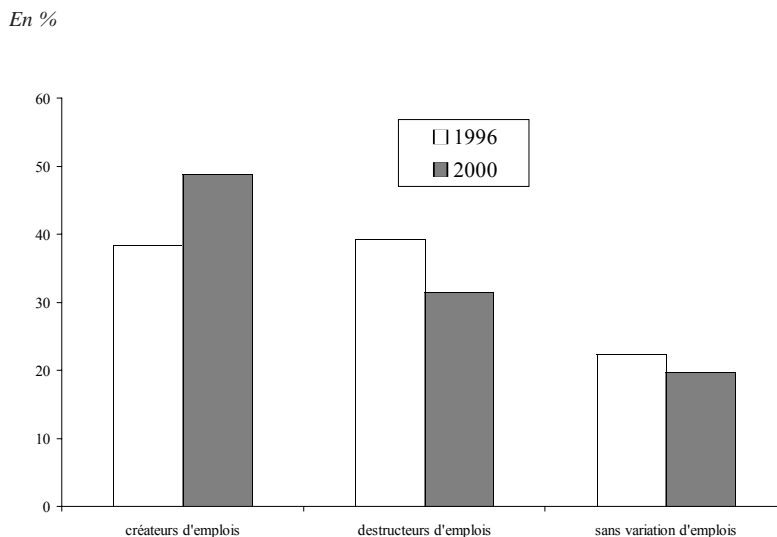
– L'*Enquête sur les Mouvements de Main-d'Œuvre (EMMO)* : chaque trimestre, la DARES interroge, par un sondage au quart (étendu à la moitié dans certaines régions), les établissements de 10 à 49 salariés à l'aide d'un questionnaire comparable au formulaire déclaratif.

Le champ couvert est celui du secteur privé industriel et commercial. Sont en particulier exclus les administrations publiques, les collectivités territoriales, les principaux établissements publics, les établissements relevant de la Défense Nationale et les établissements de travail temporaire. Les missions d'intérim ne sont pas prises en compte dans les mouvements de main-d'œuvre.

Le suivi par la DARES des mouvements de main-d'œuvre a fait l'objet d'une refonte. Jusqu'en 1995, les deux sources DMMO et EMMO étaient exploitées séparément ([5], [6]). Depuis le premier trimestre 1996, les fichiers issus de ces deux sources peuvent faire l'objet d'une fusion sans double compte, avec un redressement des non-réponses selon des principes communs. La DARES publie depuis des résultats fusionnés sur l'ensemble des établissements de 10 salariés ou plus.

Pour cette étude annuelle, un traitement de la non-réponse a été effectué (méthode du hot-deck métrique) pour redresser les données des établissements ne répondant pas à un trimestre dans l'année. Ensuite, un calage sur marges (selon les variables secteur d'activité, région et tranche de taille) a été mis en place pour redresser les données de la non-réponse totale (établissements n'ayant pas répondu pendant toute l'année).

Graphique 1  
Les établissements créateurs d'emplois,  
beaucoup plus nombreux en 2000 qu'en 1996  
Part des établissements selon leur comportement d'embauche



Source : DARES, DMMO/EMMO.

dans les établissements de 200 salariés ou plus. Il est en effet plus facile pour un grand établissement de créer ou de supprimer un emploi que pour un plus petit. D'une part, les effets d'une création d'emploi sont moins importants en termes de masse salariale et de gestion du personnel. D'autre part, les départs étant plus nombreux

(retraites, démissions,...), il leur est plus souvent possible de ne pas les remplacer. Ainsi, parmi la taille, la région d'implantation et le secteur d'activité, c'est la taille de l'établissement qui a le plus d'effet sur le fait d'être créateur d'emplois : la probabilité de l'être augmente avec le nombre de salariés dans l'établissement

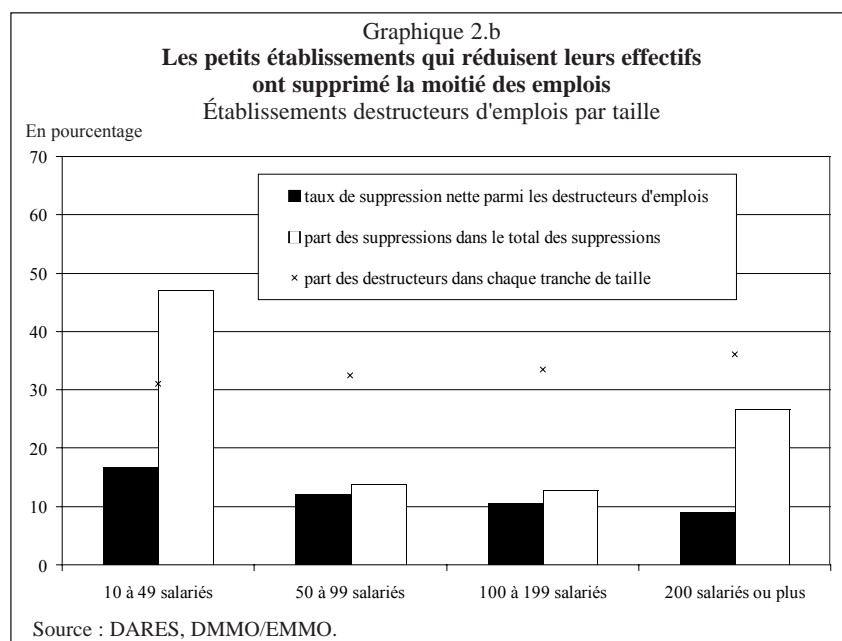
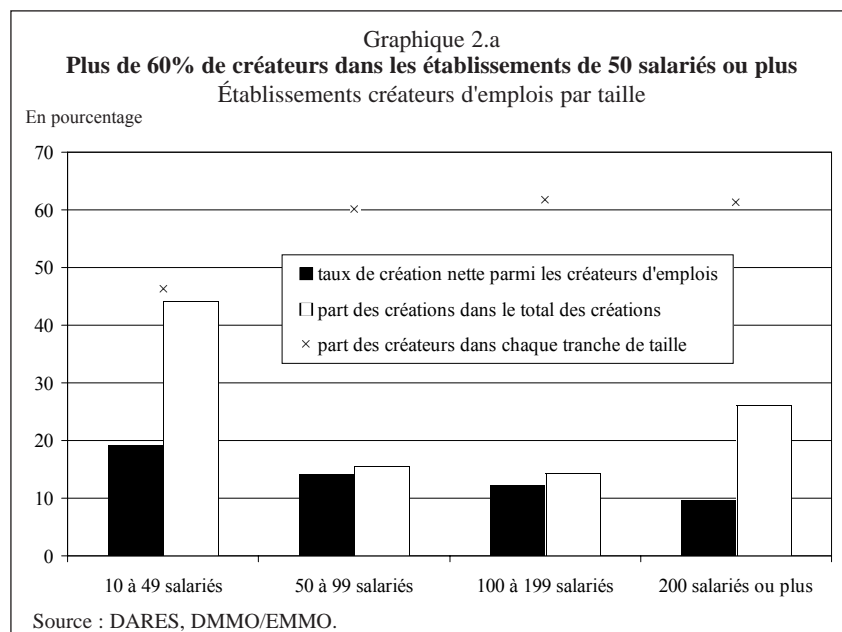
(encadré 3). Cependant, les variations d'emplois des établissements de 200 salariés ou plus sont moins intenses : ces derniers apportent seulement 26 % des créations d'emplois alors qu'ils emploient 34 % du total des effectifs.

En 1996, le ralentissement économique avait surtout touché les grands établissements : la moitié des structures de 100 salariés ou plus avait supprimé des emplois. Par contre, les établissements de 10 à 49 salariés avaient mieux fait face : tout en n'étant que 37 % à créer des emplois, ils représentaient plus de la moitié des créations d'emplois totales.

### Les services aux entreprises, un secteur très dynamique

En éliminant l'effet dû à la taille des établissements, les secteurs d'activité où la probabilité d'être créateur d'emplois est la plus élevée sont l'éducation, la santé et l'action sociale, les transports et la construction. En 2000, dans ces secteurs, plus d'un établissement sur deux crée des emplois (graphique 3.a). D'après les estimations annuelles d'emplois, les effectifs des transports et de la construction ont en effet fortement augmenté en 2000, ce qui place ces secteurs parmi les trois les plus dynamiques [1].

Des établissements créateurs et destructeurs d'emplois coexistent dans tous les secteurs, même dans les services aux entreprises dont l'évolution des effectifs est la plus favorable en 2000. Dans ce secteur, malgré de nombreuses suppressions d'emplois chez les destructeurs, les établissements créateurs génèrent beaucoup d'emplois nouveaux (20 % de leurs effectifs), ce qui explique la progression globale des effectifs. En 2000 comme en 1996, les secteurs à l'origine des plus fortes créations d'emplois sont aussi ceux qui suppriment le plus d'emplois : les services aux entreprises, les industries de biens intermédiaires et le commerce. Du fait



de leur importance dans l'ensemble des emplois salariés, ces trois secteurs sont à l'origine de la moitié des créations d'emplois et de deux suppressions sur cinq.

À l'inverse, les établissements appartenant aux secteurs des activités financières, des industries de biens de consommation, des industries énergétiques et de l'administration ont une propension plus faible à être créateur. C'est le cas de seulement 42 % des établissements des activités financières. De plus, les établissements destructeurs sont proportionnellement les plus nombreux dans

les industries énergétiques (graphique 3.b).

Les importantes créations et suppressions d'emplois au sein des mêmes activités montrent que l'appartenance à un secteur en croissance ou en récession économique n'explique pas totalement le comportement des entreprises en matière de gestion de la main-d'œuvre. La taille de l'établissement intervient de même que sa position dans son cycle de vie qui l'amène à se développer (cas de jeunes structures) ou à se restructurer (cas de structures plus anciennes), ou encore son implantation géographique.

## L'Ouest de la France regroupe davantage d'établissements créateurs

En 2000, certaines régions sont particulièrement dynamiques au sens où plus de la moitié de leurs établissements créent des emplois. Ces régions sont regroupées dans l'Ouest, avec en tête les Pays de la Loire où 54 % des établissements ont généré des emplois nouveaux (carte 1). À taille et secteur identiques, ce sont les établissements des Pays de la Loire, de Bretagne, de Poitou-Charentes et de Midi-Pyrénées les plus enclins à être créateurs d'emplois. Toutes ces régions font également partie des plus dynamiques en termes de croissance économique en 2000 [2].

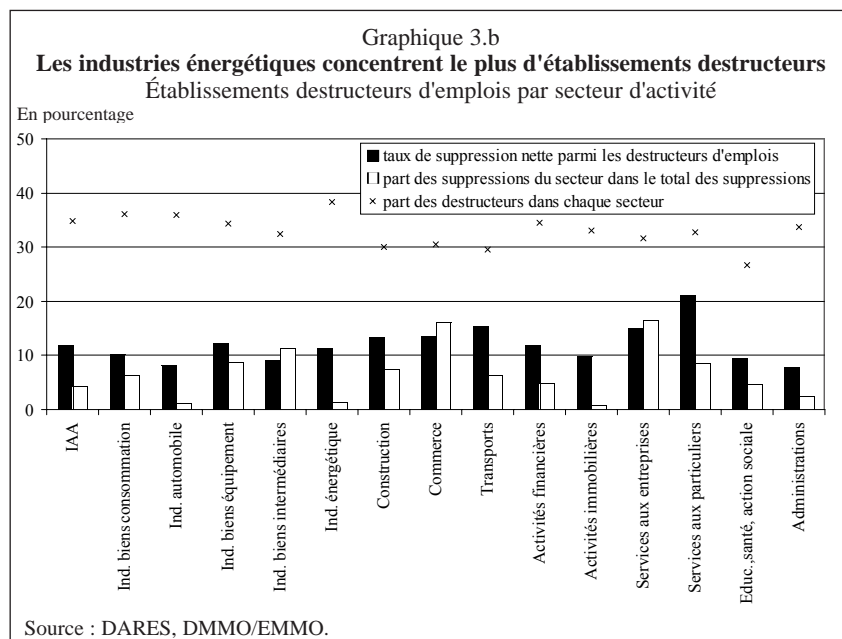
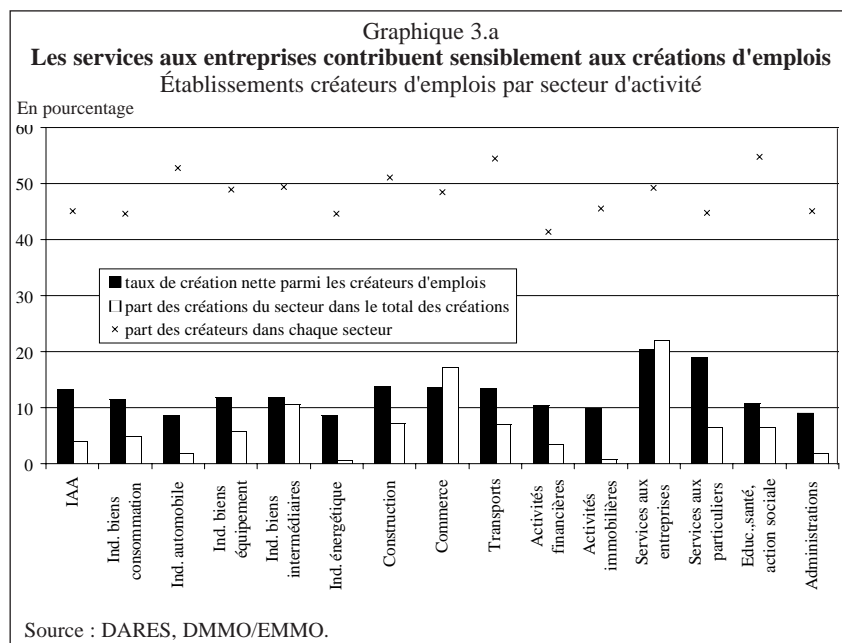
Les écarts peuvent davantage s'interpréter par les disparités régionales de taille d'établissements que par celles de secteurs d'activité. Ainsi, même si les établissements d'Auvergne ont une forte probabilité d'être créateurs, ils sont peu nombreux dans ce cas car ils sont souvent de petite taille.

Les régions situées à l'Est de l'hexagone regroupent une part d'établissements ayant réduit leurs effectifs plus importante que la moyenne : ainsi, 35 % des établissements lorrains sont concernés (carte 2).

## Une forte rotation du personnel dans les établissements créateurs

En 1996 comme en 2000, donc indépendamment de la conjoncture, la main-d'œuvre est particulièrement mobile dans les établissements créateurs d'emplois [3]. Ainsi, le taux de rotation du personnel (54 %) y est beaucoup plus fort que dans l'ensemble des établissements (46 %) et surtout que dans ceux qui réduisent leurs effectifs (43 %). Cela s'explique en grande partie par leurs nombreuses embauches.

Les contrats à durée indéterminée sont davantage présents dans



les embauches des établissements créateurs. Cependant, plus du tiers de leurs mouvements (entrées et sorties) sont des recrutements en contrat à durée déterminée (CDD) (tableau 1). Ils y sont beaucoup plus nombreux que les sorties sur ce type de contrat : ces établissements recrutent d'abord sur CDD avant d'en transformer une partie en contrats stables ou de les prolonger. À l'inverse, dans les établissements destructeurs, les entrées et sorties sur CDD sont plus proches : ces formes de

contrat sont peu utilisées comme moyen d'ajustement lorsqu'il s'agit de supprimer des emplois. En cas de recul de l'activité, les employeurs procèdent plus souvent à des licenciements, plus nombreux dans les établissements qui réduisent leurs effectifs.

Là encore, ces situations existaient déjà en 1996, ce qui montre que la conjoncture intervient peu dans les différences de gestion des types de contrats d'embauche ou de sortie du personnel entre les établissements créateurs et des-

tructeurs. On note cependant que, entre 1996 et 2000, la part des embauches en CDI s'est accrue au détriment des CDD, notamment pour les établissements créateurs.

### Plus de jeunes salariés dans les créations d'emplois

Les salariés de 15 à 29 ans représentent 59 % des mouvements des établissements créateurs (graphique 4). Cette part a légèrement diminué depuis 1996 (61 %) mais elle est toujours supérieure à celle des établissements destructeurs. Les employeurs font majoritairement appel aux jeunes lors des embauches, notamment en CDD [4]. Dans les mouvements des établissements qui réduisent leurs effectifs, la part des salariés de plus de 50 ans atteint presque 10 %. Les départs en retraite ou préretraite sont en effet inclus dans les sorties des salariés.

En 2000 comme en 1996, les employés et les ouvriers non qualifiés sont plus souvent présents dans les mouvements des établissements créateurs que destructeurs (graphique 5). Cela résulte d'une part du fait que ce sont les deux qualifications les plus recrutées en CDD, contrats fortement prisés par les établissements créateurs ; d'autre part du fait que ces catégories accueillent souvent les jeunes embauchés qui auront la possibilité d'accéder à des postes plus qualifiés par la mobilité interne. À l'inverse, les cadres et professions intermédiaires sont davantage représentés dans les mouvements des établissements qui réduisent leurs effectifs, leur poids dans les contrats stables étant plus important. Les ouvriers qualifiés ont, quant à eux, un poids identique dans les deux types d'établissement (17 %).

Lucile Richet-Mastain,  
(DARES).

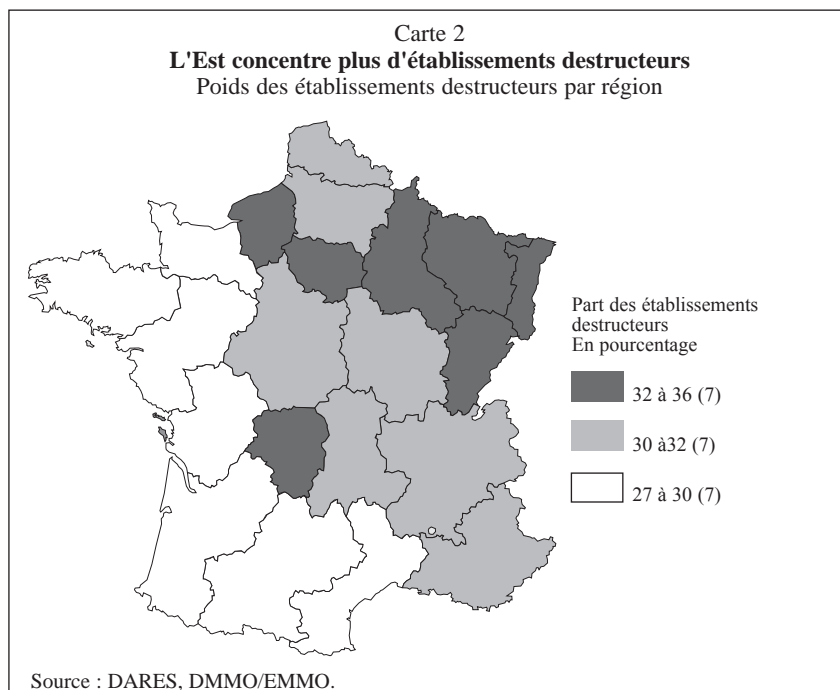
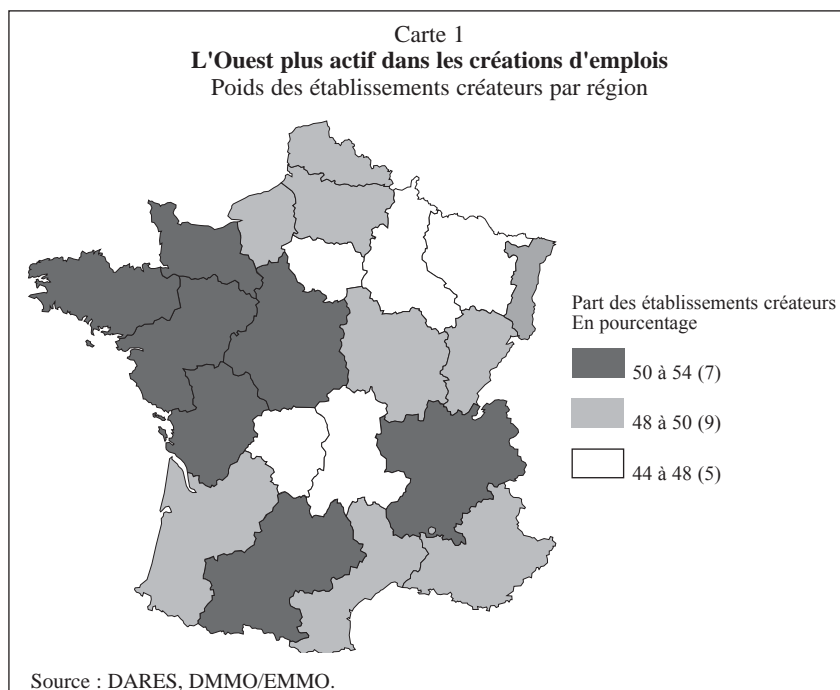


Tableau 1  
**Les établissements créateurs ont plus recours aux CDD**  
Répartition des mouvements selon les types d'entrée et de sortie  
pour les établissements créateurs et destructeurs en 1996 et 2000

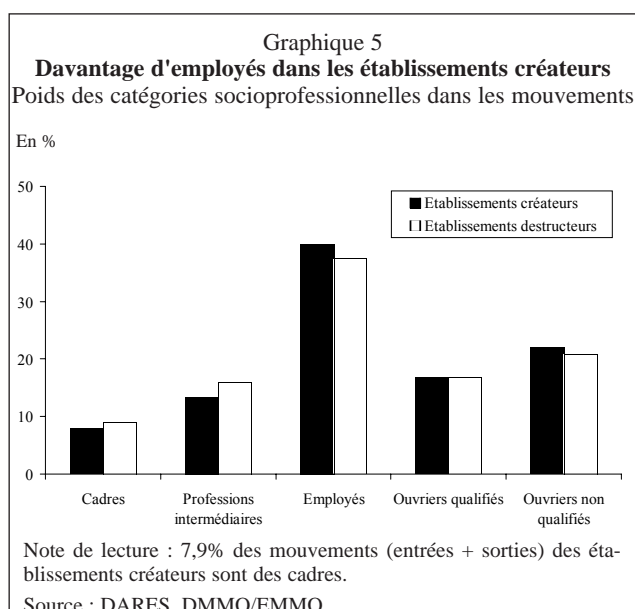
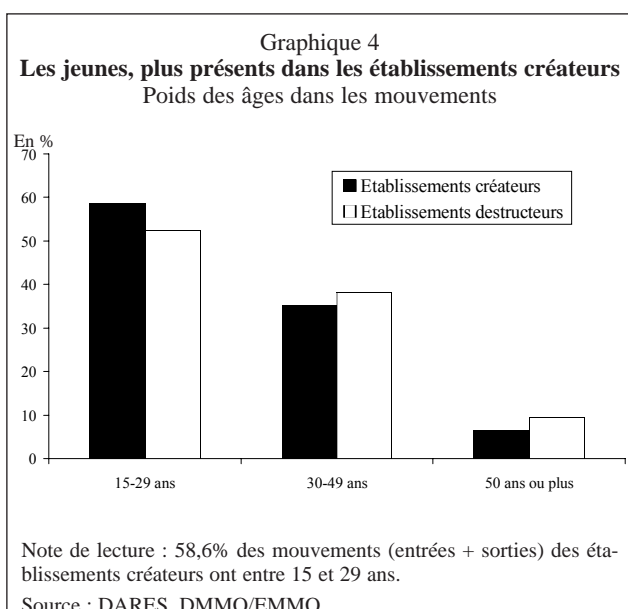
*En pourcentage*

	Créateurs		Destructeurs	
	1996	2000	1996	2000
Part des entrées en CDI .....	13,2	18,1	8,2	10,9
Part des entrées en CDD .....	39,0	34,9	29,9	28,3
Part des sorties pour fin de CDD .....	27,5	23,8	30,2	26,2
Part des sorties pour démission .....	7,4	10,4	9,3	13,4
Part des sorties pour licenciement économique ...	0,4	0,2	3,9	2,0
Part des sorties pour autre licenciement .....	2,0	1,9	3,5	3,1
Part des sorties pour départ en retraite .....	1,0	0,8	2,9	1,5

Lecture : en 2000, 18,1% des mouvements (entrées ou sorties) observés dans les établissements créateurs d'emplois sont des entrées en CDI.

Note : Le total des parts ne vaut pas 100 car il existe d'autres types d'entrées et de sorties, dans des proportions plus faibles (transferts, fins de période d'essai, départs au service national...).

Source : DARES, DMMO/EMMO.



Encadré 2

## DÉFINITIONS

Établissements créateurs d'emplois : établissements pour lesquels le total des entrées de l'année est supérieur au total des sorties.  
Établissements destructeurs d'emplois : établissements pour lesquels le total des entrées de l'année est inférieur au total des sorties.

Créations nettes d'emplois : 
$$\sum_{\text{créateurs}} (\text{entrées} - \text{sorties})$$

Suppressions nettes d'emplois : 
$$\sum_{\text{destructeurs}} (\text{sorties} - \text{entrées})$$

Taux de création nette d'emplois : 
$$\frac{\text{créations nettes}}{\sum_{\text{créateurs}} \text{effectifs début d'année}}$$

Taux de suppression nette d'emplois : 
$$\frac{\text{destructions nettes}}{\sum_{\text{destructeurs}} \text{effectifs début d'année}}$$

Taux de variation d'emplois : 
$$\frac{\sum (\text{entrées} - \text{sorties})}{\sum_{\text{total établissements}} \text{effectifs début d'année}}$$

Taux d'entrée : 
$$\frac{\sum_{\text{total établissements}} \text{entrées}}{\sum_{\text{total établissements}} \text{effectifs début d'année}}$$

Taux de sortie : 
$$\frac{\sum_{\text{total établissements}} \text{sorties}}{\sum_{\text{total établissements}} \text{effectifs début d'année}}$$

Taux de rotation : 
$$\frac{\text{taux d'entrée} + \text{taux de sortie}}{2}$$

## LES DÉTERMINANTS DE LA CRÉATION D'EMPLOIS

Pour étudier les déterminants de la création d'emplois, une procédure logistique (modèle économétrique de type « Logit ») a été réalisée pour isoler l'effet propre de chacune des variables explicatives indépendamment des autres. La caractéristique étudiée est ici le fait pour un établissement de créer des emplois en 2000. Les variables explicatives retenues sont le secteur d'activité en 16 postes, l'effectif en 5 tranches et la région. Le taux de rotation est une variable trop corrélée à la variable mesurant l'évolution de l'emploi et ne peut donc pas entrer dans le modèle. Le taux de chômage de la région d'implantation et l'évolution annuelle du PIB sectoriel (entre 1999 et 2000) n'ont pas d'influence sur le fait de créer des emplois. Les modalités les plus fréquentes ont été choisies pour représenter la situation de référence : elle correspond ainsi à un établissement du commerce de 10 à 19 salariés situé en Ile-de-France.

### La probabilité de créer des emplois augmente avec la taille de l'établissement

Synthèse des résultats de la procédure logistique

	Écart de probabilité à la référence (probabilité de référence = 0,40)	Significativité (1)
<b>Taille d'établissement</b>		
<i>Référence</i>		
10 à 19 salariés	0,12	+++
20 à 49 salariés	0,19	+++
50 à 99 salariés	0,21	+++
100 à 199 salariés	0,21	+++
200 salariés ou plus	0,21	+++
<b>Secteur d'activité</b>		
Ind. agricoles et alimentaires	-0,05	--
Ind. biens de consommation	-0,08	--
Ind. automobile	0	non significatif
Ind. biens d'équipement	-0,04	-
Ind. biens intermédiaires	-0,04	--
Ind. énergétiques	-0,09	-
Construction	0,01	+
<i>Référence</i>		
Commerce	0,03	+
Transports	-0,08	--
Activités financières	0	non significatif
Activités immobilières	0	non significatif
Services aux entreprises	-0,02	-
Services aux particuliers	0,03	++
Éducation, santé, action sociale	-0,05	--
Administration	-0,05	--
<b>Région</b>		
Alsace	0,03	+
Aquitaine	0,05	++
Auvergne	0,05	+
Basse-Normandie	0,06	++
Bourgogne	0,04	+
Bretagne	0,08	++
Centre	0,05	++
Champagne-Ardenne	0	non significatif
Franche-Comté	0,05	+
Haute-Normandie	0	non significatif
<i>Référence</i>		
Ile-de-France	0,05	+
Languedoc-Roussillon	0	non significatif
Limousin	0	non significatif
Lorraine	0,07	++
Midi-Pyrénées	0,02	+
Nord-Pas-de-Calais	0,08	+++
Pays de la Loire	0,04	+
Picardie	0,08	++
Poitou-Charentes	0,05	++
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,05	++
Rhône-Alpes	0,05	++

(1) - Le nombre de + et de - caractérise la significativité de la modalité selon différents seuils (1 % pour un signe, 5 % pour deux signes et 10 % pour trois signes).

Lecture : la probabilité d'être créateur d'emplois pour un établissement de 10 à 19 salariés du commerce situé en Ile-de-France est de 40% (situation de référence). Pour un établissement de 20 à 49 salariés, ayant les mêmes autres caractéristiques, la probabilité est de 52 % puisque l'écart à la situation de référence est de +0,12.

Source : DARES, DMMO/EMMO.

## Bibliographie

---

[1] Cancé R., Jourdain C. (2001), « Évolution de l'emploi salarié au quatrième trimestre 2000 », *Premières Informations*, n°12.2, mars, DARES.

[2] Colussi C., Jacquier J., Kirthichandra A. (2001), « Les produits intérieurs bruts régionaux en 2000 », *Insee Première*, n°800, août, INSEE.

[3] Richet-Mastain L. (2001), « Les mouvements de main-d'œuvre au second semestre 2000 », *Premières Informations*, n°46.2, novembre, DARES.

[4] Richet-Mastain L., Brunet F. (2002), « L'âge des salariés joue surtout à l'embauche », *Premières Synthèses*, n°15.3, avril, DARES.

[5] Belloc B., Le Minez S. (1994), « Les établissements créateurs d'emplois », *Premières Synthèses*, n°50, mai, DARES.

[6] Chambin M., Mihoubi F. (1997), « Créations et suppressions d'emplois et flux de main-d'œuvre dans les établissements de 50 salariés ou plus », *Document d'études*, n°12, DARES.

Duhautois R. (2002), « Les réallocations d'emplois en France sont-elles en phase avec le cycle ? », *Économie et Statistique*, n°351, INSEE.

Lagarde S., Maurin E., Torelli C. (1994), « Créations et suppressions d'emplois en France : une étude sur la période 1984-1992 », *Économie et prévision*, n°112-113, Direction de la Prévision.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 20 bis, rue d'Estrées 75700 Paris 07 SP. Tél. : 01.44.38.23.11 ou 23.14. Télécopie : 01.44.38.24.43. [www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr) (Rubrique Emploi puis Études et Statistiques) - Directeur de la publication : Annie Fouquet.  
Responsable éditorial : Philippe Christmann. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton. Maquettistes : Daniel Lepasant, Guy Barbut, Thierry Duret. Conception graphique : Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité. Flashage : AMC, Paris. Reprographie : DARES.  
Abonnements : *La Documentation Française*, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - <http://www.ladocumentationfrancaise.fr>  
PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES - Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 110 €, CEE (TTC) 116 €, hors CEE (TTC) 118 €. Publicité : Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.